

NOTE DE LECTURE par Laurent Renard, *Enfances & Psy* n°17, décembre 2001

De la parenté à la parentalité

Alain Bruel, Jacques Faget, Lucille Jacques, Monique Joecker, Claire Neirinck, Gérard Poussin, Érès, 2001

Des parents ! À quoi ça sert ?

Sous la direction de Daniel Coum,

Érès, 2001,

Éducation et maltraitance

Jean-Claude Arfouilloux, Gilbert Diatkine, Annette Fréjaville, Auguste N'Guyen

Puf, 2001

Trois livres ensemble. Quelle effroyable copulation ! D'abord deux ouvrages collectifs sur les parents. Commençons par le plus petit. Dans le mini-format qu'elles affectionnent, sous le titre *De la parenté à la parentalité*, les éditions érès ont réuni six contributions à une journée d'étude organisée par la Maison des droits de l'enfant. Lucille Jacques nous raconte son expérience d'une ligne d'écoute téléphonique pour les parents au Québec. Claire Neyrinck, professeur de droit, nous donne à comprendre, en contraste avec la notion plus floue de parentalité, la « tenue », à l'aune du droit, du concept de parenté – plus précisément de ceux de père et de mère. Citons-la : « Les notions de père et de mère sont complémentaires parce qu'elles sont sexuées. Ces mots ne se conçoivent pas indépendamment l'un de l'autre. Liant l'homme et la femme, ils soulignent l'indispensable complémentarité sexuelle de l'engendrement. Nous ne pouvons avoir qu'un père et une mère, mais nous avons obligatoirement un père et une mère, que le lien de filiation à leur égard soit établi ou non, qu'ils soient identifiés ou non ? Quand les enfants nés sous X cherchent leurs origines, c'est bien leurs père et mère qu'ils cherchent. »

Deux aspects caractérisent donc la parenté : son enracinement dans la procréation et son inscription généalogique – comme dans la parenté adoptive, fiction juridique qui réduit la parenté à la seule généalogie. La faiblesse de la notion de parentalité est de subsumer la parenté à un ensemble d'actes de prise en charge liés dans une sauce affective, de rabaisser la généalogie à un panier de soins – à un misérable paquet de désirs et de devoirs. On voit ici le terreau pour l'instrumentalisation de la puériculture et de la fonction de parents, envisagés uniquement comme distributeurs de bons traitements, ainsi que l'engrais pour l'inflation symétrique des cas de mauvais traitements et leur diabolisation. Pour Gérard Poussin, le détour par la fonction parentale garde toutefois sa nécessité. Comment devient-on mère ? Comment est-on fait père ? Il y a une asymétrie fondamentale entre les deux sexes (je vous laisse découvrir les développements de Poussin sur la dualité du père). Alain Bruel, ancien président du Tribunal pour enfants de Paris, nous livre le fruit de sa profonde réflexion sur les familles d'aujourd'hui et les politiques sociales actuelles, une réflexion que Jacques Faget prolonge du côté des pratiques qui visent à promouvoir et à soutenir la parentalité. Il remarque que « plus la demande sociale de parentalité est forte, moins ses conditions d'exercice semblent réunies et, du coup, moins la légitimité de l'instance parentale est assurée », et souligne la fragilité de la paternité, « construction complexe, très aléatoire ».

3 Si l'on n'est pas las du sujet, on pourra lire utilement l'ouvrage (également chez érès) dirigé par Daniel Coum, *Des parents ! À quoi ça sert ?* Le corps de spécialistes du sujet étant somme toute restreint, on retrouve ici Alain Bruel et Gérard Poussin. Ce dernier continue à explorer ce qui fait des parents les vrais parents et nous livre une page de son roman familial : « Je me demande depuis plusieurs années pourquoi les enfants adoptés ou vivant dans une famille d'accueil font toujours référence, à un moment ou à un autre, en bien ou en mal, à leurs parents biologiques. J'ai souvent imaginé que la solution de cette énigme permettrait de trouver la clef de la fonction parentale. » Comme dans toute quête, la réponse est décevante, mais le parcours est passionnant. Jean-Claude Quentel qui mène depuis longtemps une réflexion approfondie sur le sujet définit ainsi la spécificité de l'être parent[1] : « Il assume la responsabilité de l'enfant ; il l'assume en même temps en son nom, car l'enfant n'est pas encore en mesure de l'endosser. » C'est la fonction d'institution des enfants que distingue là Quentel, fonction essentielle que les débats sur l'enfant-personne ou l'enfant-sujet n'épuisent pas ; droits de l'enfant et statut de l'enfant sont donc insuffisants à dire l'enfance, à former les enfants, à les *instituer*.

4 Jacques Mulliez, historien du droit, nous fournit les éléments de l'histoire du père sans lesquels ne peuvent être correctement compris les débats actuels sur l'autorité et l'amour paternels. Comme en introduction à la réflexion d'Alain Bruel sur l'autorité et la responsabilité parentales actuelles. Se plaçant à l'aube du psychisme, Catherine Bergeret-Amselek, psychanalyste, évoque poétiquement la dimension maternelle de la parentalité dans ses *harmoniques* corporelles et psychiques. De son côté, Françoise Le Borgne-Uguen, sociologue, explore les styles familiaux et les rôles parentaux contemporains. Bruno Ribes présente l'action de la Délégation interministérielle à la famille pour le soutien à la parentalité, et en situe l'enjeu dans une dynamique plus générale de conjonction du lien familial et du lien social, d'articulation des sphères privée et publique.

5 À partir de son expérience de placement d'enfants, Janine Oxley, avec une histoire terrible, nous donne accès à ce qu'est la parentalité des parents gravement empêchés dans leur parentalité. Aider les parents implique de reconnaître en quoi ils ne sont pas compétents et, pour cela, de les rencontrer dans leur psychopathologie et de les soutenir narcissiquement à ce niveau.

6 À la différence de bien d'autres, cet ouvrage collectif est animé par un réel projet. Daniel Coum qui, dans son introduction, situe les termes du débat actuel sur la parentalité et soutient la nécessité d'un abord pluridisciplinaire, revient à la fin de l'ouvrage sur les principes dégagés par l'association Parentel. C'est la réflexion sur le fait d'être parent qui soutient la construction de tout un dispositif. L'expression d'une défaillance correspond au caractère humain (c'est-à-dire limité) de la parentalité et non au « défaut d'une compétence magnifiée (et dès lors culpabilisée sinon humiliée) au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant ».

On voit à quel point les deux livres se complètent – et *l'on ne voit pas d'argument* autre que le prix pour recommander l'un plutôt que l'autre : 7 euros pour le premier, 19,5 euros pour l'autre. Donc achetez ou faites acheter les deux !

8 Il sera aussi passionnant de confronter ces points de vue sur la parentalité et les institutions à celui qui se dégage en négatif du livre de témoignages et de réflexions que nous donnent les PUF, Éducation et maltraitance. Il traite d'un cas exemplaire de maltraitance institutionnelle : la destruction par les autorités de tutelle de l'équipe du centre Le Coteau-Georges Amado à Vitry et sa dispersion. L'acte d'accusation dressé par la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France est terrible : « Vous cherchez trop à comprendre. » C'est en effet le scandale apporté par la psychiatrie et la psychanalyse. Je me souviens précisément de la directrice d'établissement qui faisait le même reproche à l'équipe d'accueil de soins à temps partiel pour adolescents dont je m'occupais il y a quelques années : « Au Laps, ils écoutent trop les jeunes. » Jean-Claude Arfouilloux affirme avec force qu'il ne saurait être question de droits de l'enfant sans prise en compte des dimensions de dépendance infantile et de développement qui font que l'enfant, en soi, n'existe pas, et sans affirmation de son droit à l'éducation, à l'irresponsabilité et au jeu. De manière complémentaire, Irène Théry définit l'enfant comme un sujet de protection et comme un sujet à instituer, les institutions représentant « des fictions qui font sens, des références pour une relation familiale qui soit de notre temps, c'est-à-dire fondée justement sur le principe de l'égalité et de la différence des sexes et de l'égalité et de la différence des générations ». Selon Irène Théry, pour comprendre la transgression, il faut comprendre la norme et vice versa. Je vous laisse découvrir ses ouvertures sur le viol comme transgression paradigmatique de notre époque de consensus et d'indistinction.

9 D'ailleurs, ce sont bien le soupçon généralisé d'actes transgressifs et la négation de la vie pulsionnelle qui, pour Gilbert Diatkine, viennent rendre impossible de penser la séparation. La spécificité du travail psychique de séparation et partant du travail – éducatif et thérapeutique – sur la séparation avait été remarquablement élaborée par l'équipe du Coteau. Elle représente autre chose que le deuil – si vous n'en êtes pas persuadé, lisez les quelques lignes qu'y consacre Jean-Claude Arfouilloux. Dans ce livre-ci, le magistrat est Hervé Hamon, qui montre comment l'exercice même du judiciaire est empêché par l'inflation des signalements et l'emballement de la judiciarisation de ces dernières années. On voit donc les réactions en chaîne qui se produisent quand la parenté craque et quand la parentalité défaille. Les autres contributions prolongent la réflexion sur l'éducation et les contraintes. Signalons pour finir la « fiche info » sur le métier d'éducateur spécialisé rédigée par Jean-Christophe Panas et l'analyse d'Aline Cohen de Lara du rapport de l'IGAS sur les instituts de rééducation. Ah ! Le prix ? : 15 euros.

10 Laurent Renard

11 psychiatre (psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent)

11 Dans *enfances & psy* n° 16, la lecture croisée de Jean-Claude Quentel, *Le Parent*.

Responsabilité et culpabilité en question, De Boeck université, 2001.